ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TINGHIR
CERCLE ASSOUL
CAIDAT ASSOUL
COMMUNE ASSOUL

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N° : 27/2026/C.A

Le président de la commune Assoul, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application les dispositions de l'article 91 du décret N° 2-22-431 relatif aux marché publics.

Objet : FOURNITURE ET POSE DE MUR DE CLOTURE POUR LA NOUVELLE CIMETIERE DU DOUAR TIRGA ET CIMETIERE TIMATDITE ASSOUL , COMMUNE ASSOUL.

CONSISTANCE DES PRESTATIONS :

N° DE PRIX	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	Caractéristiques et spécifications	QUANTITES	Taux de TVA %	GARANTIES EXIGEES
1	FOURNITURE ET POSE DE GRILLAGE POUR CLOTURE DE CIMETIERE.	ML	-GRILLAGE SIMPLE TORSION GALVANISE H 02,00 M , FIL N : 17MM ,MAILLE ENTRE (05 CM A 10 CM) . -170 POTEAUX EN BETON ARME 10CM X10 DE 04 FIL EN ACIER , AVEC UNE HAUTEUR DE 02,50 M -24,00 M³ DE BETON ORDINAIRE DOSE A 300KG/M3 POUR FIXATION DES POTEAUX - JAMBE DE FORCE (2 JAMBES PAR POTEAU) DANS LES COINTS DESIGNES - FIL EN ACIER GALVANISE POUR FIXATION DE GRILLAGE (4 LIGNES) - TENDEUR ROBUSTES : NOMBRE : 50 UNITES - TRAVAUX DE CREUSEMENT (50 CM DE PROFONDEUR POUR LES POTEAUX) Y COMPRIS ALIGNEMENT DES POTEAUX SELON LE PLAN DESIGNE PAR LA COMMUNE. -PORTAIL EN ACIER DOUBLE PORTE DE 03,50 M DE LARGEUR ET DE 02,00 DE HAUTEUR, AVEC SERRURES POUR DOUAR TIRGA, ET UN SEUL PORTAIL DE 02,00 SUR 02,00 M EN ACIER DEMI GRILLAGE POUR DOUAR TIMATDITE . - PORTE DE 2,00 SUR 1,00 M EN ACIER POUR DOUAR TIRGA - COUCHE EN BETON DE 5 CM AVEC BLOCAGE DEVANT LES DEUX PORTE AVEC UNE SUPERFICIE DE 40 M2 .	520,00	20	NEANT

- **Lieu d'exécution : DOUAR TIRGA ET DOUAR TIMATDITE, COMMUNE ASSOUL, PROVINCE DE TINGHIR.**
- **Délai d'exécution : 30 JOURS.**
- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents : 23/11/2026 à 12h00min au siège de la commune ;**
- **Les plis des concurrents sont déposés par voix électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.**
- **Modalité de règlement :** Le paiement aura lieu, après la réalisation desdits prestations et présentation de de la facture originale en 5 (CINQ) exemplaire, qui seront conformes aux prix et quantités consignées sur le bon de commande.

Fait à Assoul, le : 19/11/2026

LE PRESIDENT :

رئيس المجلس الجماعي
Président du Conseil
ادريس سكونتي
DRISS SKOUNTI